



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

effectifs de personnel

Question écrite n° 90913

Texte de la question

M. Jean Grellier attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les dysfonctionnements en matière de recrutement des enseignants dans certains lycées de sa circonscription. La réforme de la formation des enseignants implique depuis cette rentrée la présence d'enseignants stagiaires devant des élèves, sans que ces derniers aient jamais été confrontés à cette situation. Outre les difficultés que cela engendre pour ces jeunes enseignants qui manquent de préparation en amont, les élèves sont également pénalisés. La mise en place de professeurs tuteurs pour ces stagiaires permet de créer un cadre et des repères pour ces derniers, mais non sans difficultés réelles pour la communauté éducative et les chefs d'établissement. De plus, la suppression de postes de titulaires en zone de remplacement (TZR), qui permettaient aux chefs d'établissement d'obtenir à la rentrée les postes nécessaires et demandés à leur rectorat, a conduit pour certains proviseurs à recruter des enseignants *via* Pôle emploi ou des agences de travail intérimaire. Aussi, il lui demande comment il compte améliorer la formation des enseignants, afin qu'elle se déroule dans une atmosphère plus sereine pour les stagiaires ainsi que pour les chefs d'établissement, sans qu'elle pénalise les élèves. Il souhaite également savoir comment il envisage d'éviter aux chefs d'établissement d'avoir recours à des organismes extérieurs pour recruter des enseignants et s'il entend poursuivre la politique de diminution de postes annoncée pour 2011.

Texte de la réponse

Les nouvelles conditions du recrutement des enseignants ont pour objectifs d'élever le niveau de qualification des enseignants et de les préparer progressivement au métier avant les concours. Le nouveau dispositif d'accompagnement et de formation des enseignants stagiaires mis en place à la rentrée 2010 s'effectue dans chaque académie en trois temps complémentaires : une période d'intégration et d'accueil ; une formation dans les classes fondée sur un accompagnement par un tuteur articulant pratique de classe et analyse de pratique ; une ou des périodes de formation continuée dispensées par l'université ou toute autre structure qualifiée. Afin de concilier les temps de formation et d'accompagnement des enseignants stagiaires ayant en charge des élèves, des moyens de remplacement sont mobilisés dans les académies. Ces moyens de remplacement sont constitués de titulaires en zone de remplacement et, à défaut, dans certaines disciplines, d'enseignants contractuels. À cet égard, le ministre de l'éducation nationale a mis en place à la rentrée scolaire 2010 de nouvelles mesures en matière de remplacement, et notamment la constitution d'un vivier supplémentaire de personnels contractuels remplaçants dans les académies en recourant à de jeunes diplômés ou à des personnes qualifiées dont les candidatures seront examinées et validées par des inspecteurs pédagogiques et en mobilisant les étudiants en master 2 dans le cadre de leur stage en responsabilité.

Données clés

Auteur : [M. Jean Grellier](#)

Circonscription : Deux-Sèvres (4^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 90913

Rubrique : Enseignement : personnel

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 octobre 2010, page 11313

Réponse publiée le : 4 janvier 2011, page 65